

# Rapport annuel



Association Intercommunale pour  
le Déménagement et l'Épuration

# 2024

**Société Coopérative**

SIÈGE SOCIAL :  
Rue de la Digue, 25  
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

[www.aide.be](http://www.aide.be)

**Association Intercommunale pour le Démergement  
et l'Épuration des communes de la province de Liège**

Rapports du Conseil d'administration  
et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale  
ordinaire des associés du 30 juin 2025.

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2024

**Sommaire**



Mot du Président	5
<b>1. Présentation de l'Aide</b>	<b>7</b>
Le démergement de la région liégeoise	10
L'épuration des eaux usées	10
La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)	11
Services, Etudes et Travaux (SET)	11
<b>2. Organe statutaires</b>	<b>13</b>
Composition du conseil d'administration au terme de l'exercice	16
Bureau executif au terme de l'exercice	18
Collège des contrôleurs aux comptes	19
Liste des sociétaires	21
<b>3. Chiffres clés de l'année 2024</b>	<b>23</b>
<b>4. Les valeurs</b>	<b>29</b>
<b>5. Faits marquants de l'année 2024</b>	<b>33</b>
<b>6. Bilan financier</b>	<b>37</b>
Compte de résultats	40
<b>7. Bilan social</b>	<b>43</b>
<b>8. Rapport de gestion</b>	<b>47</b>
Commentaires sur les comptes annuels	48
Données sur les évènements importants survenus après la clôture de l'exercice	53
Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société	55
Activités en matière de recherche et développement	61
Existence de succursales de la société	61
Justification de l'application des règles de continuité	61
Autres informations	61
Instruments financiers	61
Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit	61
Lignes de développement	62
Plan financier 2025-2026	62
<b>9. Rapport de certification du commissaire réviseur relatif aux comptes annuels</b>	<b>63</b>



L'année dernière ici même, je vous parlais des défis successifs auxquels l'AIDE a dû faire face.

La **résilience** est devenue une priorité pour de nombreux opérateurs publics en charge d'infrastructures essentielles comme l'AIDE.

Chacun garde en mémoire les images des inondations de l'été 2021. En 2024, l'AIDE a poursuivi les **travaux essentiels** visant à réparer les stigmates de cette catastrophe, en particulier dans la vallée de la Vesdre. Parmi ces interventions majeures figurent la remise en service de la station d'épuration de Goffontaine. La **réhabilitation des collecteurs d'eaux usées** reliant la **station de Wegnez se poursuit et devrait se terminer dans le courant de l'année 2025**.

## Mot du Président



Alain  
Decerf

L'entrée en vigueur du Contrat de Service Unique (CSU) en janvier 2024 représente une étape cruciale pour la pérennité de l'AIDE. C'est le contrat qui lie la SPGE à l'AIDE pour une durée de 20 ans et qui sert de guide à l'action de l'AIDE. Par ailleurs, la gestion de l'épuration communale, dans le respect de l'autonomie des communes, s'intègre progressivement dans le périmètre des activités de l'ensemble du secteur de l'eau. Des projets pilotes de gestion des réseaux voient le jour sur les communes de Limbourg, Welkenraedt et Herve.

Dans une démarche d'amélioration continue, l'AIDE a initié divers audits. Tant des audits énergétiques sur ses ouvrages, que des audits de résilience, que des audits d'opérationnalité sur ses services.

On notera le démarrage du marché de consultance ayant pour objet l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement de la direction Services, Études et Travaux ainsi que l'amélioration de sa rentabilité. Le développement du plan d'action est à présent en marche.

À la suite de l'émergence de la problématique des PFAS, des audits ont été réalisés sur nos boues et nos eaux de sorties de station en avril et novembre 2024. De plus, un monitoring est maintenant installé sur les ouvrages afin de surveiller la présence de ces molécules.

Afin de relever ces défis, **des partenariats stratégiques** sont indispensables pour la modernisation et l'amélioration continue des services publics.

Le partenariat stratégique avec Digit'Eaux, pour la mise en place du projet SAP S4/HANA, et celui avec Ecetia, pour la rénovation du siège social, illustrent cette volonté d'innovation.

Enfin, l'engagement environnemental reste au cœur des préoccupations de l'AIDE avec l'adoption d'un programme d'action 2024-2027 en entrepreneuriat durable et la création d'une Green Team. Un nouveau défi s'annonce pour mener à bien cette certification.

L'ensemble du personnel de l'AIDE peut être **fier du travail accompli**, dans un contexte en perpétuelle évolution, marqué par des **défis stratégiques, budgétaires, législatifs, technologiques et numériques**. Je remercie **chaleureusement chaque collaborateur** pour son engagement dans la modernisation du secteur, tout en préservant la rigueur et la qualité des services rendus à nos partenaires et, in fine, aux citoyens.

Alain  
Decerf



**aide**

Association Intercommunale pour  
le Dégorgement et l'Épuration

**Présentation  
de l'AIDE**

**1**

## Présentation de l'AIDE

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) est une intercommunale pure créée en 1928.

Elle exerce aujourd'hui ses activités sur l'ensemble du territoire des 84 villes et communes de la province de Liège.

Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, ...).

Son conseil d'administration est composé de mandataires publics. .

### Ses activités s'organisent selon trois axes :

- la conception, le dimensionnement, la passation de marchés publics et la réalisation d'ouvrages de collecte, de pompage et d'épuration des eaux usées ;
- l'exploitation de ces ouvrages ;
- les services et conseils aux communes en matière de gestion des eaux.

### L'AIDE, c'est ...

- 84 villes et communes affiliées sur les 84 que compte la province de Liège
- le démergement (capital A) : la protection du bassin liégeois contre les inondations
- l'épuration (capital B) des eaux usées urbaines sur le territoire de la province de Liège, soit 3876 km<sup>2</sup> de territoire et une population de 1 000 000 d'habitants
- l'égouttage (capital C)
- les Services, Etudes et Travaux
- des Services d'exploitation performants (stations d'épuration, stations de pompage, collecteurs, bassins d'orage, ...)



## Le démergement de la région liégeoise

L'exploitation du charbon dans le sous-sol de la région liégeoise, par défaut de remblayage des veines exploitées, a provoqué l'affaissement des terrains en surface, avec une ampleur qui a atteint localement plus de six mètres. Cette situation a conduit à des désordres importants, bien connus dans la région comme "dégâts miniers", mais a également porté la plaine alluviale à hauteur du niveau d'étiage de la Meuse, la rendant extrêmement sensible aux inondations.

Les inondations de 1925-1926 furent catastrophiques pour les riverains comme pour l'industrie. Des mesures drastiques ont alors dû être prises par les autorités publiques pour les protéger dont, notamment, la construction de puissantes digues pour contenir le fleuve.

Depuis sa création en 1928, l'AIDE a mis en place et exploite en région liégeoise un système de protection de la plaine alluviale contre les inondations indirectes de Meuse.

### L'ensemble des ouvrages comporte :

- 48 stations de pompage (44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)
- 220 km d'exutoires, de conduites et de collecteurs
- 192 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

## L'épuration des eaux usées

À la fin des années 70, l'AIDE s'est vue confier, par l'État national d'abord, par la Région wallonne ensuite, la mission d'assurer la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire de la province de Liège.

L'AIDE est chargée de la collecte et du traitement collectif des eaux usées sur toute la province de Liège.

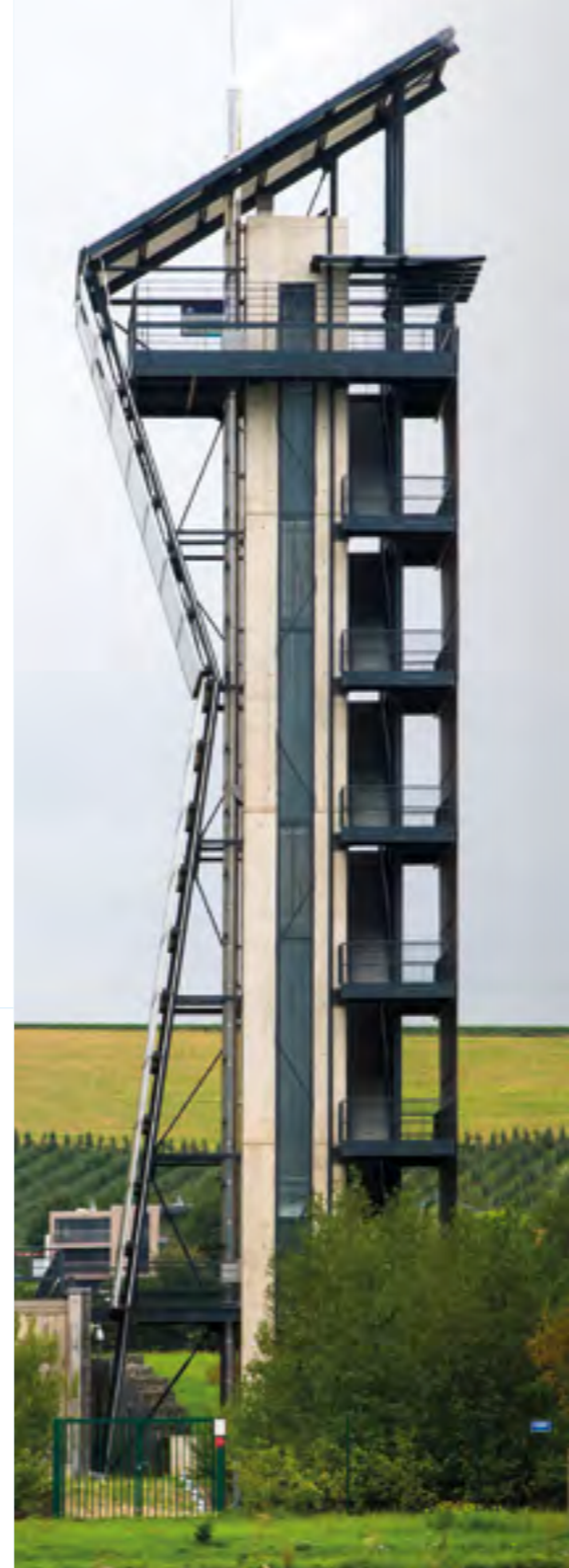
Elle dispose de nombreuses stations d'épuration, de capacités allant de 250 à 446.500 équivalent-habitant (EH). Ces stations sont alimentées, à partir des égouts communaux, à l'aide de plusieurs centaines de collecteurs d'eaux usées et de nombreuses stations de pompage.

Tous les programmes d'investissement en matière d'assainissement sont établis et financés par la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE), mise en place en 2000, à partir du coût-vérité à l'assainissement, payé par le consommateur d'eau pour chaque mètre cube d'eau alimentaire consommé.

### L'égouttage

Depuis 2004, l'AIDE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'égouttage communaux pour toutes les communes de la province de Liège, selon les dispositions du contrat d'égouttage, commun à toutes les communes wallonnes.

La SPGE est propriétaire des égouts dont elle finance la construction mais la commune en conserve la gestion



## La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)

Mise en place depuis le 1er janvier 2018, la GPAA permet au particulier qui possède un système d'épuration individuelle (SEI) d'obtenir, après intégration de son système au sein de cette dernière, des interventions financières pour son exploitation (entretiens et vidanges).

La GPAA permet également au particulier qui équipe son habitation (hors nouvelles constructions) d'un système d'épuration individuelle agréé d'obtenir des primes à l'installation.

L'AIDE est un acteur majeur de sa mise en oeuvre via notamment :

- la réalisation des contrôles à l'installation et des contrôles périodiques des SEI ;
- l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches liées à la mise en place de leur SEI et/ou à l'intégration de celui-ci dans la GPAA ;
- l'information administrative et technique apportée aux intervenants de la GPAA (communes, entrepreneurs, architectes, prestataires d'entretien ...).

## Services, Etudes et Travaux (SET)

L'AIDE étudie, conçoit et surveille les travaux relatifs à l'élaboration et l'amélioration des ouvrages d'assainissement. On entend par ces ouvrages, les stations d'épuration, les stations de pompage et les collecteurs.

L'AIDE rend divers services à ses affiliés en matière de gestion des eaux usées ou de ruissellement.

Ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne relèvent pas de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

Depuis juin 2020, une nouvelle structure est en place pour répondre à l'approche « R to R » afin de maîtriser toute la chaîne de valeur « du Robinet au Ruisseau ».

L'AIDE conçoit des outils cartographiques utiles à tous ces métiers et à la connaissance de ses réseaux.



**aide**

Association Intercommunale pour  
le Déménagement et l'Épuration

**Organes  
statutaires**

**2**



## Organes statutaires

**Assemblée générale :** Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. Elle réunit les représentants de 84 communes associées et de la province de Liège ainsi que la SPGE et les partenaires environnementaux de l'AIDE : La CILE et Intradel.

**Conseil d'administration :** Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 20 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

**Administrateurs :**

- 16 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la province de Liège

**Observateurs :**

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

**Bureau exécutif :** Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- Le président du Conseil d'administration
- 1 vice-président
- 3 administrateurs

**Comité de rémunération :** Composé de 5 administrateurs, il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

**Comité d'audit :** Composé de 4 administrateurs, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et établit des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité. Il suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises désigné. Il examine et suit l'indépendance du réviseur d'entreprises

**Contrôleur aux comptes :** Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

**Comité de concertation :** Sa mission est d'émettre des avis et de formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Tous les membres du bureau exécutif font partie de ce comité et sont assistés par les membres de la Direction

**Comité de négociation :** Ce comité réunit les instances dirigeantes ainsi que les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

## Composition du Conseil d'administration au terme de l'exercice

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>PRÉSIDENT</b>	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
<b>VICE-PRESIDENT</b>	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
<b>MEMBRES</b>	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17-06-13	30-06-25
	M. ANCION Paul	Seraing	Conseiller communal	16-12-24	30-06-25
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27-06-19	30-06-25
	Mme BONNI Véronique	Dison	Bourgmestre	16-12-24	30-06-25
	M. CHABOT Jacques	Province de Liège	Conseiller provincial	16-12-24	30-06-25
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	Mme CLAES Sophie	Saint-Nicolas	Conseillère communale	16-12-24	30-06-25
	Mme CHANSON Julie	Province de Liège	Conseillère provinciale	16-12-24	30-06-25
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27-06-19	30-06-25
	M. GREVESSE Jonathan	Juprelle	Conseiller communal	16-12-24	30-06-25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03-12-18	30-06-25
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17-06-13	30-06-25
	M. LUGOWSKI Dominique	Awans	Conseiller communal	16-12-24	30-06-25
	Mme MEZIANI Yamina	Province de Liège	Conseillère provinciale	16-12-24	30-06-25
	M. RASSILI Ahmed	Ans	Conseiller communal	16-12-24	30-06-25
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-25
	Mme VEYS Caroline	Chaudfontaine	Conseillère communale	16-12-24	30-06-25

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois au cours de l'année 2024. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>OBSERVATEURS</b>	M. BERGER Jean-François	CILE	Chef de service adjoint	08-04-24	30-06-25
	Mme NOSSENT Marie-Christine	Intradel	Directrice générale	01-03-23	30-06-25
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	Représentant du personnel	19-06-18	30-06-25
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	05-05-14	30-06-25

### Modifications au cours de l'exercice

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>MEMBRES</b>	Mme ELSEN Sabine	Chaudfontaine	Echevine	27-06-19	02-12-24
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27-06-19	02-12-24
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14-11-17	02-12-24
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	02-12-24
	M. LIBERT Emmanuel	Juprelle	Conseiller communal	01-03-23	02-12-24
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27-06-19	02-12-24
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17-06-13	02-12-24
	Mme RENSON Carine	Province de Liège	Conseillère	30-10-20	02-12-24
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02-12-19	02-12-24
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17-06-13	02-12-24
<b>OBSERVATEURS</b>	M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13-05-19	08-04-24

## Bureau exécutif au terme de l'exercice

Le Bureau exécutif s'est réuni dix fois en 2024. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>PRÉSIDENT</b>	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
<b>VICE-PRESIDENT</b>	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
<b>MEMBRES</b>	M. ANCIEN Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	Mme MEZIANI Yamina	Province de Liège	Conseillère provinciale	16-12-24	30-06-25
	Mme VEYS Caroline	Chaufontaine	Conseillère communale	16-12-24	30-06-25

### Modifications au cours de l'exercice

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>MEMBRES</b>	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27-06-19	02-12-24
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	02-12-24

### Assistent le Bureau exécutif et le Conseil d'administration

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et Finances
M. NAVEZ Frédéric	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. Jean-Pierre (jusqu'au 30/04/2024)	Conseiller de la Direction générale

### Comité de concertation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

### Comité de négociation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

## Collège des contrôleurs aux comptes

Rewise, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

### Comité de rémunération

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>MEMBRES</b>	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27-06-19	02-12-24
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	07-06-13	02-12-24

### Assiste le Comité de rémunération

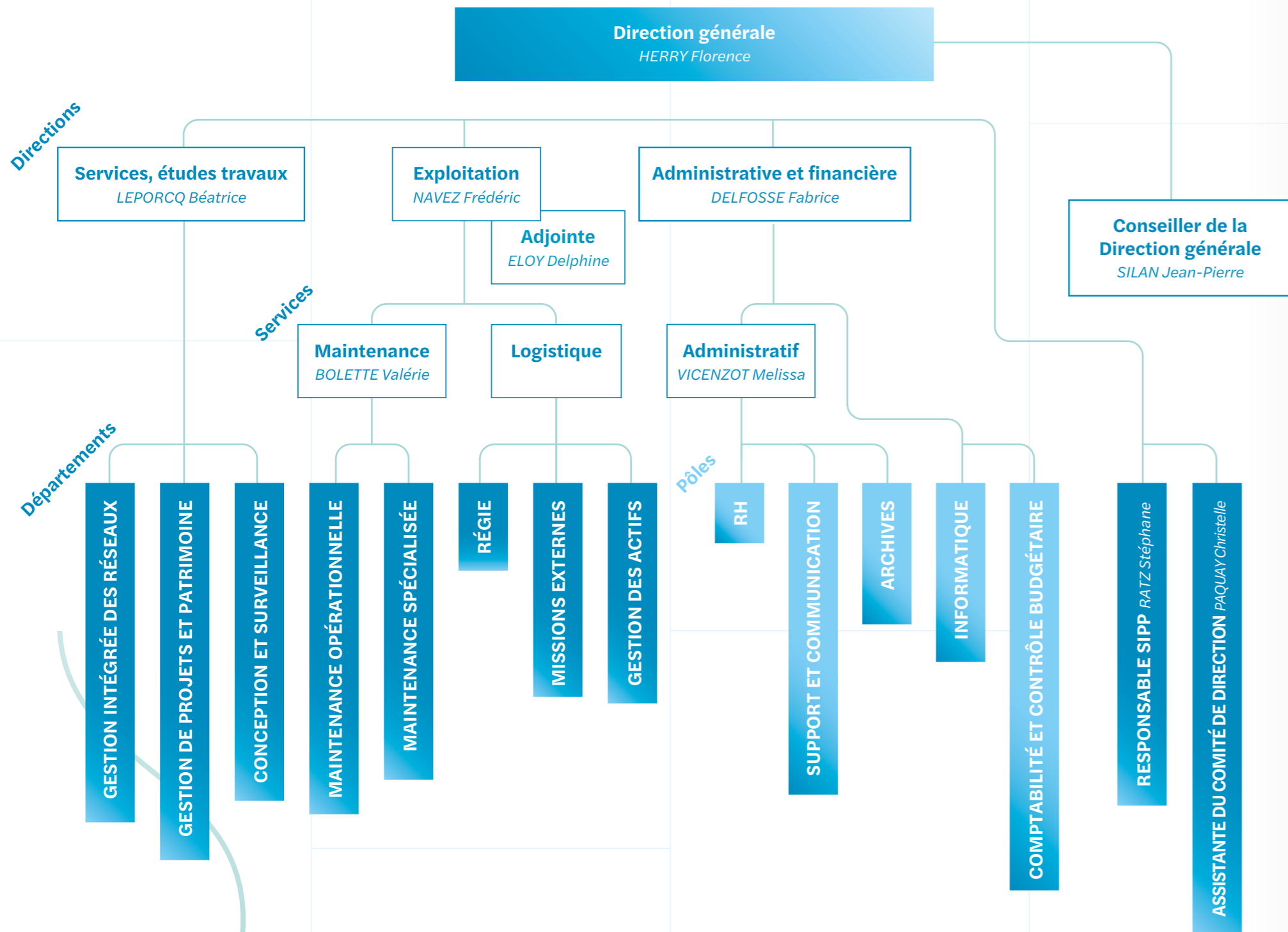
Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général

### Assistent le Comité d'audit

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances

### Comité d'audit

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
<b>MEMBRES</b>	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27-06-19	30-06-25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseiller provincial	27-06-19	02-12-24
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17-06-13	02-12-24
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02-12-19	02-12-24



## Liste des sociétaires

**Capital A | Démergement :** 7 communes  
(Flémalle, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Visé),  
la Province de Liège et la SPGE

**Capital B | Épuration :** les 84 communes de la province de Liège et la province de Liège

**Capital C | Égouttage :** les 84 communes de la province de Liège

**Capital D | Partenaires environnementaux :** CILE et Intradel





**Chiffres clés  
de l'année 2024**



**3**



84

Communes associées

**Chiffres clé de l'AIDE**

Un territoire de plus de **3876** km<sup>2</sup> comptant plus d'1.000.000 habitants

**Les collaborateurs de l'AIDE en quelques chiffres**

Age moyen des collaborateurs : **46, 17** ans

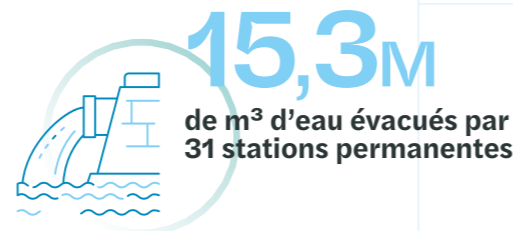
Nouveaux collègues : **21**

Pensionnés et agents sortis : **9** pensionnés et **7** agents sortis



282

Collaborateurs au 31/12 (dont 246 hommes et 36 femmes)



15,3M

de m<sup>3</sup> d'eau évacués par 31 stations permanentes

**Exploitation**

**A. Démergement**

**48** stations de pompage (44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)

**220** km d'exutoires, de conduites et de collecteurs

**192** km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

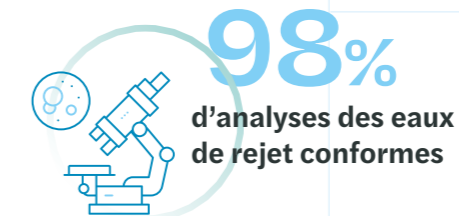
**15** des 17 stations de pompage de crue ont été mises en service lorsque leurs cotes d'alerte respectives ont été atteintes

**6,6** d millions de m<sup>3</sup> évacués en 2024 par les stations de crue

**46** jours de pompage de crue : le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer)

**Chiffres clés de l'année**

24



98%

d'analyses des eaux de rejet conformes

**B. Epuration**

**74 + 2\*** stations d'épuration

**108** stations de pompage

**419** km de conduites et de collecteurs d'assainissement

**162** km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

**104.000.000** de m<sup>3</sup> d'eaux usées assainies dont

**36.000.000** de m<sup>3</sup> à la station d'épuration

de Liège-Oupeye

**1.281.540** EH de capacité de traitement

**46.000** tonnes brutes de boues déshydratées

(dont **45** % valorisés en agriculture, **26** % valorisés en matières, **29** % valorisés en thermique)

**66.400** m<sup>3</sup> de gadoues de fosses septiques réceptionnées en station d'épuration

\* Les actes de reprises en propriété des stations d'épuration de Houlteau et de Crawhez à Thimister-Clermont sont en cours de finalisation



3.900 m<sup>2</sup>

de panneaux photovoltaïques installés pour une puissance totale de **921,4** kWc

**C. Energie**

**7** % d'augmentation des coûts d'électricité par rapport à 2023, depuis 2024, ce poste est payé en direct par la SPGE.

**1.360** MWh produits par les panneaux solaires, soit **294** tonnes de CO<sub>2</sub> évitées selon le coefficient de la méthodologie Amuré (Amélioration de l'efficacité énergétique)

**16** bornes de recharge pour véhicules électriques installées

**D. Gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)**

**345** contrôles de station d'épuration individuelle réalisés par l'AIDE



**SET**

En termes budgétaires, le taux de réalisation du programme d'achat assainissement (bis) 2024 est de 99% et le taux de réalisation du programme d'études assainissement(bis) 2024 est de 90%

**A. Longueur de cadastre**

La longueur totale de réseaux repris au PASH comme « existants » ou « à diagnostiquer » est désormais de **5804** km pour notre territoire (**5635** km début 2024).

**B. Longueur d'examen visuel (zoomage et endoscopies)**

**410** km dont, réalisés en interne:  
**77** km d'endoscopie  
**236** km de zoomage

**C. Nombre d'avis sur permis**



**D. Nombre d'analyses détaillées de permis et de contrôles de la conformité des travaux**

**18** analyses détaillées  
**16** contrôles de la conformité des travaux

**E. Missions spécifiques**

**Visé** - Etude de la possibilité de reprise des eaux de ruissellement dans le puits de la rue de Borre

**F. Nombre d'études hydrauliques**

**Dison, Herve** et **Verviers** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage du bassin technique du collecteur de Dison

**Grâce-Hollogne** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage de Grâce-Berleur

**Pepinster** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage en amont du virage de la Textile

**Soumagne** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage de Melen

**Verviers** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage de la plaine rive gauche de la Vesdre

**Beyne-Heusay, Fléron, Blegny** et **Liège** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage du bassin technique de l'exutoire du ruisseau des Moulins

**Hannut** - Etude hydraulique du réseau d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration d'Avernas

**G. Les ASF réalisés et terminés en 2024 :**

**Burdinne** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Burdinne

**Grâce-Hollogne** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Grâce-Berleur

**Juprelle** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Juprelle, Paifve et Wihogne

**Pepinster** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage en amont du virage de la Textile

**Raeren** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Raeren

**Remicourt** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration de Hodeige

**Villers-le-Bouillet** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Fize-Fontaine, Villers, Warnant Dreye et de Vaux et Borset

**Waimes** - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Waimes

**Chiffres clés de l'année**

**24**

**H. La liste des ouvrages clefs et le stade d'avancement clefs**

Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux : début des travaux en août 24

Remise en état des CO de la SE de Membach (2<sup>e</sup> partie) : début des travaux en septembre 24

Collecteur de Flémalle (2<sup>e</sup> partie) : début des travaux en mars 24

Collecteurs du Rodbuschkesbach (2<sup>e</sup> partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement : début des travaux en mars 24

Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve : début des travaux en septembre 24

Station d'épuration de Goffontaine – mise sous eau en décembre 2024

Remise en état des CO de la SE de Goffontaine – lot 3 – Wayai : fin des travaux en avril 24

Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement : fin des travaux en février 24

**Liège** (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16<sup>e</sup> lot - 2<sup>e</sup> partie - 2<sup>e</sup> phase : fin des travaux en juin 24

Étude de la mise à niveau de la SE d'Oreye : finalisation de l'étude en septembre 24

SE de Grand Axhe : Obtention du permis de bâtir en septembre 24

Réhabilitation de la SE de Waremmé : ouverture des offres en octobre 24

SE Comblain-au-Pont et SE de Villers-l'Évêque : fin des études en décembre 24

SE de Becco : attribution du marché de travaux en avril 24

Mise à niveau de la SE d'Oreye : finalisation de l'étude en septembre 24  
SE de Braives-Latinne : mise en appel d'offres du projet  
SE de Oudler : finalisation de l'étude en mars 24

**I. Utilisateurs du portail cartographique GIR@ALL**

L'AIDE bien sûr mais aussi 62 communes et la SPI utilisent désormais le portail web GIR@ALL, développé par l'AIDE, pour accéder aux données cartographiques en lien avec leur réseau d'égouttage

**Communication**

Dans cet objectif, elle organise des visites guidées de ses installations. C'est ainsi qu'en 2024, que **119** visites guidées ont pu être organisées pour un total de 3332 visiteurs, enfants et adultes confondus. L'AIDE collabore également avec les Classes d'Eau afin de conscientiser les élèves de l'enseignement primaire sur la valeur de cet or bleu qu'est l'Eau.

Depuis plus de 20 ans, l'AIDE participe aux Journées wallonnes de l'Eau en ouvrant l'un de ses sites au public. En 2024, ce sont les stations d'épuration d'Amay et Lontzen qui ont été choisies pour cet événement. Amay a reçu les écoles de la commune et Lontzen a permis à 196 visiteurs de découvrir notre métier. Dans ce même esprit d'éducation, l'AIDE a participé à l'événement "Place aux enfants" organisé par la commune de Bassenge.

Comme chaque année, l'AIDE a participé à l'élaboration et la distribution du calendrier scolaire 2024-2025 d'AQUAWAL.

Notre site Internet a comptabilisé **25.638** visites.



**Les valeurs**

**4**

# 1

## Protection de l'Environnement



Au-delà de la valeur que la société porte, il s'agit de sa mission unique et première.

La préoccupation environnementale prend en compte l'importance vitale pour l'avenir de l'humanité que constitue une bonne maîtrise du rapport entre l'activité humaine et la nature. L'entreprise s'inscrit dans une démarche volontaire et responsable de contribution à cette problématique sociétale.

# 2

## Qualité & Service



La qualité désigne un niveau de finition et de perfection dans l'exécution des services rendus aux associés, aux entreprises et aux citoyens. La « qualité » à l'AIDE se traduit par une démarche qui témoigne que l'entreprise et son personnel cherchent de manière résolue, outillée et contrôlée, à s'améliorer en permanence pour le bien notamment de l'environnement, de ses associés, des entreprises et des citoyens.

Le service est un ensemble organisé d'activités destinées à remplir un besoin. Elevé au rang de valeur, cela indique une attention particulière accordée au sens du mot « service ». Il s'agit alors de se mettre en situation de vouloir satisfaire les attentes des entités pour lesquelles travaille l'AIDE, et cela avec une grande empathie.

# 3

## Sécurité



Prioritairement, il s'agit de la sécurité qui permet au personnel de l'AIDE de travailler en confiance et en sûreté. De plus, il s'agit de la sécurité des ouvrages en garantissant leur fonctionnement adéquat en tout temps. Enfin, il s'agit également de la sécurité d'une intercommunale pérenne qui permet à son personnel de trouver une source de stabilité.

# 4

## Savoir - Faire



Le savoir-faire est l'ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulées par les équipes et qui permettent à l'entreprise de réaliser ses missions, ses activités et ses services. Le savoir-faire de l'AIDE s'est et se construit sur la durée, autour de spécificités de fonctionnement, de façons de faire et de manières de résoudre les problèmes. Cette expertise appelle au partage des connaissances et à la vigilance de chacun pour entretenir et développer cette valeur ajoutée unique.



## Les valeurs

L'AIDE est ancrée dans **six** valeurs considérées comme les principes fondamentaux qui régissent l'approche de travail de notre entreprise, les conditions de collaboration entre collègues et le bien-être des employés. Ces valeurs guident quotidiennement les pratiques managériales et environnementales de l'AIDE.

Sur le long terme, elles servent de fondements à la mission de protection de l'environnement, notre raison d'être, la fourniture d'un service public de qualité et la vision de l'entreprise : une société de services publics au service de ses partenaires.

# 5

## Esprit d'Equipe



Le travail « à plusieurs » est une caractéristique de base du fonctionnement de l'entreprise. Pour autant, il ne suffit pas qu'il y ait rassemblement de personnes autour d'une tâche pour former une équipe. C'est bien parce qu'ils peuvent se soutenir et se compléter les uns les autres que les membres de l'équipe fournissent des efforts au bénéfice du collectif, vers une finalité communément partagée.

# 6

## Non - Discrimination



L'AIDE considère que la finalité ultime de la société et des activités qui concourent à la perpétuer doit être l'épanouissement des individus. L'égalité de traitement des personnes et la prohibition des discriminations est une règle. C'est pourquoi l'AIDE considère que tous les hommes sont pourvus de la même dignité.



**Faits marquants  
de l'année 2024**



Association Intercommunale pour  
le Démergement et l'Épuration

**5**

## Faits marquants de l'année 2024



### Janvier

Entrée en vigueur du CSU et démarrage du projet SAP

### Février

Validation du programme d'action 24-27 en entrepreneuriat durable

### Mars

Programme d'achat du SET validé par la SPGE  
Journée wallonne de l'eau à Lontzen et Amay

### Avril

Résultat du premier audit PFAS : la STEP de Herve et les boues de Membach sont à surveiller

### Mai

Les collecteurs de la STEP de Goffontaine sont opérationnels

### Juin

Remise de l'avant-projet du complexe atelier par le bureau d'architecture et envoi à la SPGE

### Juillet

Programme d'achat du SET validé par la SPGE

### Août

Début des travaux de la STEP de Cerexhe-Heuseux



### Septembre

Renouvellement de l'enregistrement EMAS et certification énergétique ISO 50.001

### Octobre

Ecetia est désigné comme accompagnateur dans le projet de rénovation du siège social.

### Novembre

Résultat du deuxième audit PFAS : la STEP de Herve est conforme

### Décembre

Mise sous eau de la STEP de Goffontaine



**aide**

Association Intercommunale pour  
le Démergement et l'Épuration

**Bilan  
financier**

**6**

# Bilan financier

ACTIFS	2024		2023	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>356.182.341,86</b>		<b>364.148.917,45</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>224.560.765,57</b>		<b>239.728.561,34</b>
Terrains et constructions	14.867.746,27		18.330.890,71	
Installations, machines et outillage	12.479,84		29.614,92	
Mobilier et matériel roulant	171.574,97		106.973,58	
Location-financement	209.315.141,41		221.067.259,05	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
<b>Immobilisations financières</b>		<b>131.721.576,29</b>		<b>124.420.356,11</b>
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	105.000,00		417.775,20	
Autres immobilisations financières	131.616.576,29		124.002.580,91	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>129.027.914,11</b>		<b>81.281.982,09</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Créances commerciales	0,00		0,00	
Autres créances	0,00		0,00	
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		<b>20.766.128,93</b>		<b>15.909.645,29</b>
Commandes en cours d'exécution	20.766.128,93		15.909.645,29	
<b>Créances à un an ou plus</b>		<b>65.102.584,48</b>		<b>35.281.835,20</b>
Créances commerciales	56.838.574,89		26.943.286,52	
Autres créances	8.264.009,59		8.338.548,68	
<b>Placement de trésorerie</b>		<b>29.295.186,69</b>		<b>22.965.862,64</b>
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	29.295.186,69		22.965.862,64	
<b>Valeurs disponibles</b>		<b>9.400.443,79</b>		<b>3.275.780,34</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>4.463.570,22</b>		<b>3.848.858,62</b>
		<b>485.310.255,97</b>		<b>445.430.899,54</b>

PASSIFS	2024		2023	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>133.115.552,85</b>		<b>127.329.040,17</b>
<b>Apport</b>		<b>85.686.655,74</b>		<b>78.724.689,04</b>
Disponible	0,00		0,00	
Indisponible	85.686.655,74		78.724.689,04	
<b>Plus-values de réévaluation</b>		<b>189.146,66</b>		<b>189.146,66</b>
<b>Réserves</b>		<b>17.136.751,53</b>		<b>14.967.001,49</b>
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserves immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	16.929.517,13		14.759.767,09	
<b>Bénéfice reporté</b>		<b>2.809.263,37</b>		<b>2.809.263,37</b>
<b>Subsides reçus en capital</b>		<b>27.293.735,55</b>		<b>30.638.939,61</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		<b>1.033.548,84</b>		<b>990.323,48</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>1.033.548,84</b>		<b>990.323,48</b>
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	333.548,84		290.323,48	
<b>DETTES</b>		<b>351.161.154,28</b>		<b>317.111.535,89</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>		<b>241.943.867,22</b>		<b>253.505.683,14</b>
Dettes financières (location-financement)	195.708.841,14		208.147.837,94	
Autres dettes	46.235.026,08		45.357.845,20	
<b>Dettes à un an au plus</b>		<b>102.994.612,29</b>		<b>60.856.592,68</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17.902.328,90		16.866.025,05	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	48.272.921,46		16.289.004,99	
Acomptes reçus sur commande	30.869.298,97		22.597.958,24	
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.649.824,10		4.803.433,55	
Autres dettes	300.238,86		300.170,85	
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>6.222.674,77</b>		<b>2.749.260,07</b>
		<b>485.310.255,97</b>		<b>445.430.899,54</b>

## Compte de résultats

COMPTE DE RÉSULTATS	2024		2023	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>Ventes et prestations</b>		<b>79.366.198,39</b>		<b>85.963.408,11</b>
Chiffre d'affaires	73.292.438,50		82.193.400,09	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	4.927.873,27		1.090.047,92	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	1.145.886,62		2.679.960,10	
<b>Coût des ventes et prestations</b>		<b>70.220.990,13</b>		<b>76.701.064,26</b>
Services et biens divers	23.651.694,26		29.986.372,71	
Rémunérations, charges sociales et pensions	29.754.781,55		29.488.305,46	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.559.683,77		16.793.791,34	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations, utilisations et reprises)	-56.826,80		135.639,39	
Provisions pour risques et charges (dotations, utilisations et reprises)	43.225,36		8.682,72	
Autres charges d'exploitation	268.431,99		288.272,64	
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>		<b>9.145.208,26</b>		<b>9.262.343,85</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>3.910.376,88</b>		<b>3.567.355,32</b>
Produits des immobilisations financières	565.114,58		222.151,26	
Produits des actifs circulants	0,00		0,00	
Autres produits financiers	3.345.262,30		3.345.204,06	
Produits financiers non récurrents	0,00		0,00	
<b>Charges financières</b>		<b>10.885.835,10</b>		<b>10.020.435,80</b>
Charges des dettes	11.123.861,27		11.612.311,40	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (dotations, utilisations et reprises)	-342.895,94		-1.935.803,02	
Autres charges financières	104.869,77		343.927,42	
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts</b>		<b>2.169.750,04</b>		<b>2.809.263,37</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

COMPTE DE RÉSULTATS	2024		2023	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>Transfert aux impôts différés</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice</b>		<b>2.169.750,04</b>		<b>2.809.263,37</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter</b>		<b>2.169.750,04</b>		<b>2.809.263,37</b>

AFFECTATIONS ET PRÉLEVEMENTS	2024		2023	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>Bénéfice (perte) à affecter</b>		<b>4.979.013,41</b>		<b>2.809.263,37</b>
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	2.169.750,04		2.809.263,37	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	2.809.263,37		0,00	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Sur l'apport	0,00		0,00	
Sur les réserves	0,00		0,00	
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		<b>2.169.750,04</b>		<b>0,00</b>
Au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
À la réserve légale	0,00		0,00	
Aux autres réserves	2.169.750,04		0,00	
<b>Bénéfice (perte) à reporter</b>		<b>2.809.263,37</b>		<b>2.809.263,37</b>
Intervention d'associés dans la perte		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Bénéfice à distribuer		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

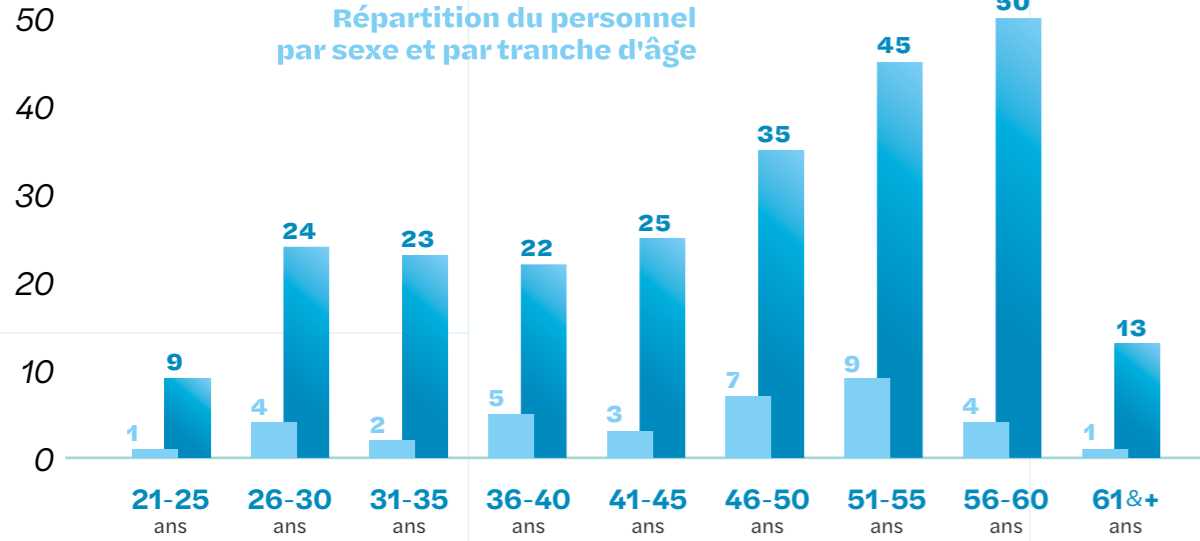


**Bilan  
social**

**7**



Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge

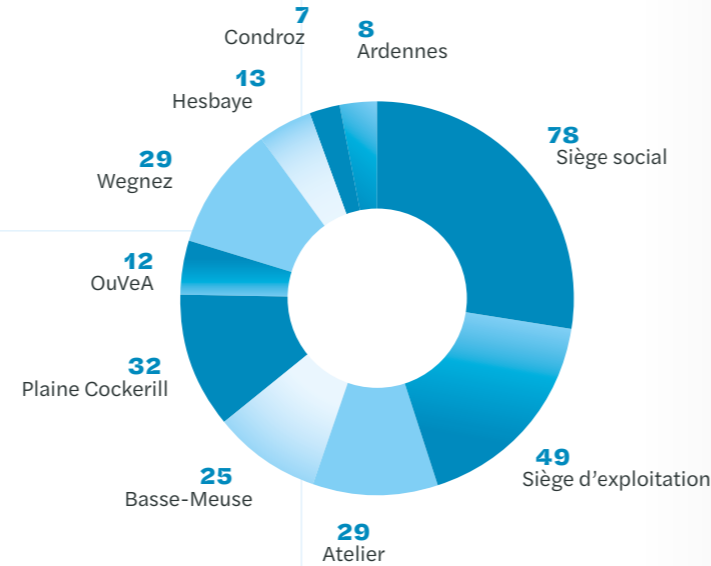


A la fin de l'année 2024, l'AIDE occupait **282** personnes dont **36** et **246**

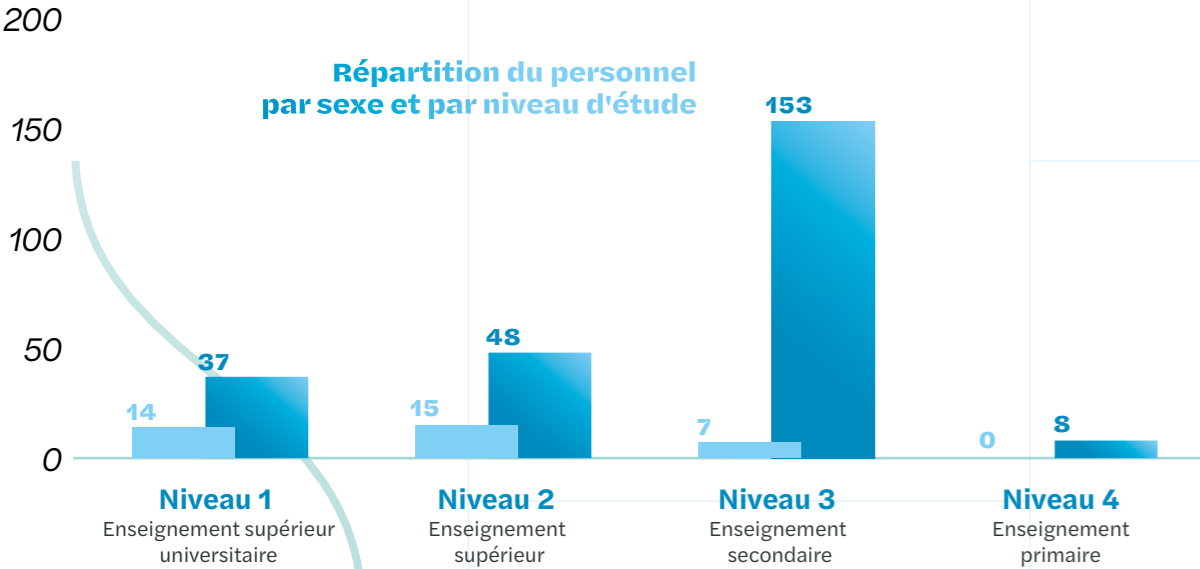


Ce qui représente **278,4** ETP, **264** temps pleins et **18** temps partiels

Répartition du personnel par site d'activité



Répartition du personnel par sexe et par niveau d'étude



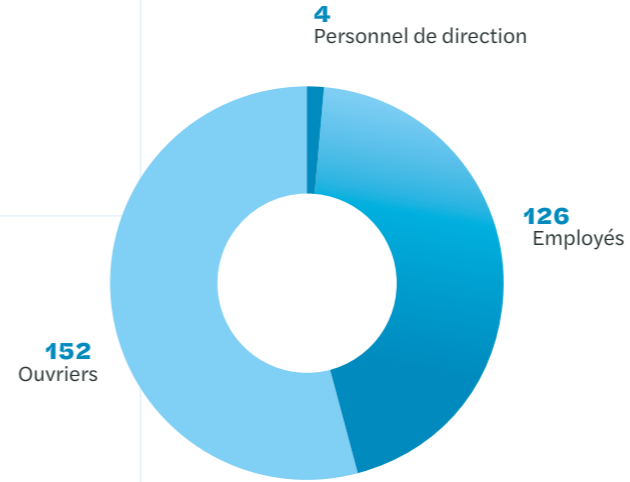
Bilan social

Formations

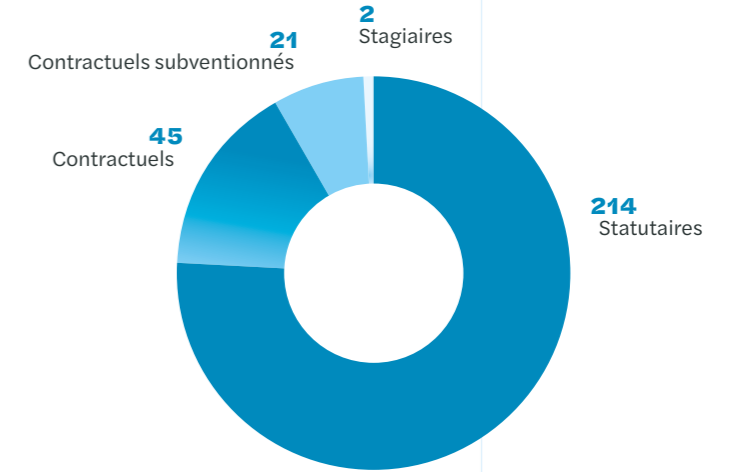


**4.009** heures de formation suivies en 2024  
**3.648** heures pour les hommes et **361** heures pour les femmes  
 Pour un coût total de **96.939€**

Répartition du personnel par catégorie



Répartition du personnel par statut de contrat





**aide**

Association Intercommunale pour  
le Dévergement et l'Épuration

**Rapport  
de gestion**

**8**

# 1. Commentaires sur les comptes annuels

## 1.1. Activités de la Direction Exploitation

Montants en k€	1.1.   Activités de la Direction Exploitation			2024	2023
	Assainissement 2024	Missions externes 2024	Frais généraux hors SPGE 2024	GLOBAL	
<b>PRODUITS</b>	<b>65.159</b>	<b>726</b>	<b>3.3640</b>	<b>69.245</b>	<b>82.412</b>
Services et biens divers	-17.852	-25	-12	-17.889	-25.707
Coûts de personnel	-21.482	-76	-22	-21.580	-23.566
Amortissements	-12.984	0	-3.360	-16.344	-16.565
Réd. de Val. et Provision	0	0	0	0	0
Autres charges	-941	-14	0	-955	-2.721
Charges financières	-10.926	0	0	-10.926	-11.531
<b>CHARGES</b>	<b>-64.185</b>	<b>-115</b>	<b>-3.394</b>	<b>-67.694</b>	<b>-80.090</b>
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>974</b>	<b>611</b>	<b>-34</b>	<b>1.551</b>	<b>2.322</b>

La Direction Exploitation affiche un résultat positif pour l'exercice 2024.

Globalement, les charges d'exploitation sont en baisse, notamment grâce à la prise en charge directe des frais liés à la fourniture d'électricité par la SPGE.

Par ailleurs, les difficultés persistantes à recruter du personnel technique qualifié ont conduit à une sous-consommation du budget alloué aux rémunérations, réduisant ainsi significativement les charges de personnel.

L'activité « Missions externes » se distingue par un résultat, exceptionnel, positif. Cette situation, bien qu'inattendue, s'explique principalement par la maîtrise des coûts d'exploitation et des frais communs, ainsi que par des frais de rémunération réduits, liés également aux difficultés de recrutement de personnel technique qualifié.

Cependant, ce résultat provient surtout de deux recettes exceptionnelles, l'une issue d'une intervention ponctuelle, sollicitée par le Département Police et Contrôle, et l'autre provenant de l'ancienne convention, désormais obsolète, conclue avec le Service Public de Wallonie.

Au total, les activités de la Direction Exploitation contribuent au résultat global à hauteur de 1.551 k€.

## 1. | Commentaires sur le compte de résultat

### 1.2. | Activités de la Direction SET

Montants en k€	1.2.   Activités de la Direction SET		2024	2023
	Activités 2024	Frais généraux 2024	GLOBAL	
<b>PRODUITS</b>	<b>10.909</b>	<b>276</b>	<b>11.185</b>	<b>11.000</b>
Services et biens divers	-3.670	-744	-4.414	-2.830
Coûts de personnel	-4	-6.193	-6.197	-6.222
Répartition des prestations	-5.388	5.388	0	-48
Amortissements	-66	-7	-73	-72
Réd. de Val. et Provision	-71	0	-71	-135
Autres charges	0	-1	-1	0
Charges financières	-21	-1	-22	-24
<b>CHARGES</b>	<b>-9.220</b>	<b>-1.558</b>	<b>-10.778</b>	<b>-9.331</b>
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>1.689</b>	<b>-1.282</b>	<b>407</b>	<b>1.669</b>

L'année 2024 se clôture par un bénéfice de 407 k€ pour le SET.

Ce résultat s'inscrit tout à fait dans la moyenne attendue si l'on estime que la vie des projets s'étale entre 3 et 5 ans et en tenant compte des frais administratifs imputables au SET.

L'analyse plus détaillée des chiffres permet de constater que les projets clôturés en 2024 et étudiés en interne sont en positif, ce qui est rassurant.

Il est donc nécessaire de poursuivre dans cette voie.

## 1.3. | Frais généraux

Montants en k€	2024	2023
Immeubles	-292	-323
Communications	-37	-20
Mobilier et matériel	-10	-25
Véhicules	-24	-29
Informatique	-496	-582
Sous-traitance	-175	-239
Autres frais administratifs	-208	-239
Administrateurs	-104	-104
Intervention SPGE	-102	159
Refacturations diverses	48	20
<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>	<b>-1.296</b>	<b>-1.511</b>
Frais de personnel administratif	-3.089	-3.138
Refacturation CGSP	158	153
<b>COÛT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	<b>-2.931</b>	<b>-2.985</b>
Amortissements	-142	-157
Variation des réductions de valeurs s/emprises	0	0
Variation des provisions pour litiges	-43	-9
<b>AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS</b>	<b>-185</b>	<b>-166</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>-4.412</b>	<b>-4.662</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX À CHARGE DE LA SPGE</b>	<b>3.998</b>	<b>1.723</b>
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-414</b>	<b>-2.939</b>

En dépit de l'inflation, l'exercice 2024 se caractérise par une stabilité des frais généraux globaux, en dépit de l'inflation.

Le coût du personnel administratif reste contenu, à la suite à l'absence de remplacement d'un agent.

## 1.4. | Résultat financier

Montants en k€	2024	2023
Produits financiers récurrents	389	222
Reprises réduction de valeur/placements	307	1.644
Frais, intérêts négatifs bancaires et taxes O.B.	-70	-109
Réduction de valeur s/placements	0	0
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>626</b>	<b>1.757</b>

À la suite des évolutions des marchés financiers, la réduction de valeur enregistrée en 2022 fait l'objet d'une légère reprise de l'ordre de 300 k€.

En 2024, les excédents de trésorerie ont été placés à terme dans des conditions plus avantageuses, générant ainsi un produit financier net d'environ 400 k€.

Les charges financières restant faibles, le résultat financier 2024 s'élève à 626 k€.

## 1.5. | Synthèse du résultat de l'exercice

Montants en k€	2024	2023			
	Exploitation 2024	SET 2024	Frais généraux 2024	GLOBAL	
<b>PRODUITS</b>	<b>69.245</b>	<b>11.185</b>	<b>3.978</b>	<b>84.408</b>	<b>93.412</b>
Services et biens divers	-17.889	-4.414	-1.323	-23.626	-29.889
Coûts de personnel	-21.580	-6.197	-2.931	-30.708	-31.209
Amortissements	-16.344	-73	-157	-16.574	-16.770
Réd. de Val. et Provision	0	-71	-9	-80	-81
Autres charges	-955	-1	0	-956	-2.856
Charges financières	-10.926	-22	0	-10.948	-11.531
Résultat financier	0	0	654	654	1.733
<b>CHARGES</b>	<b>-67.694</b>	<b>-10.778</b>	<b>-3.766</b>	<b>-82.238</b>	<b>-90.603</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>1.551</b>	<b>407</b>	<b>212</b>	<b>2.170</b>	<b>2.809</b>

Tenant compte de la maîtrise des charges, des contributions internes et du résultat financier, le résultat global de l'exercice s'établit à 2.170 k€.

L'affectation du résultat 2024 est :

Montants en k€

<b>Résultat à affecter</b>	<b>4.979</b>
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.170
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	2.809
Dotation aux réserves disponibles	2.170
<b>BÉNÉFICE REPORTÉ</b>	<b>2.809</b>

## 2. | Commentaires sur le bilan

### Bilan au 31 décembre 2023

Montants en k€	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	0	0
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	356.282	364.149
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	224.561	239.729
Immobilisations financières	131.721	124.420
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	129.028	81.282
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	20.766	15.910
Créances à un an ou plus	65.103	35.282
Placement de trésorerie	29.295	22.966
Valeurs disponibles	9.400	3.275
Comptes de régularisation	4.464	3.849
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	485.310	445.431

Compte tenu des amortissements, la valeur nette des immobilisations enregistre une légère baisse malgré quelques investissements limités.

Les créances sont saines, l'ancienne créance SPW étant quasiment soldée.

Les dettes, majoritairement constituées de leasings SPGE, sont honorées dans des délais normaux.

Enfin, la trésorerie bénéficie d'une nette progression, soutenue par le règlement SPW et les avances SPGE.

Montants en k€	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	133.116	127.329
Apports	85.687	78.725
Plus-values de réévaluation	189	189
Réserves	17.137	14.967
Résultats reportés	2.809	2.809
Subsides en capital	27.294	30.639
Avance s/répartition de l'actif net	0	0
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	1.033	990
<b>DETTES</b>	351.162	317.112
Dettes à plus d'un an	241.944	253.506
Dettes à un an au plus	102.994	60.857
Comptes de régularisation	6.223	2.749
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	485.310	445.431

## 2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limite considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue, de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont

fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance

### Commandes en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

### EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 65 sites de stations d'épuration, traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

**Complément d'information pour litiges :**

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, nous pouvons affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau du contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SC soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

**Immeuble – Siège social :**

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. À ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

**Information sur le régime de pension :**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Toutefois, dans un courrier récent, le SFP a remis en question l'octroi d'avantages extra-légaux prévus dans le régime de pension de l'AIDE pour les personnes nommées après le 31 décembre 2017. Des actions ont été entreprises afin de maintenir ces avantages. Actuellement, ces actions sont toujours en cours devant les tribunaux compétents.

Au 31 décembre 2024, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 124 M€. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 17 M€. Cette situation laisse apparaître une surcouverture de l'ordre de 107 M€.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEO FUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations de pension.



### 3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

**1 | Démergement**

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031).

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semblait donc relevé pour les prochaines années.

Toutefois, contrainte de respecter les dispositions de son nouveau contrat de gestion avec le Gouvernement wallon entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 mais également de maîtriser les volumes des investissements en démergement dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 10.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements de démergement pour l'ensemble de la Wallonie. Ce montant est donc à répartir entre les trois organismes d'assainissement agréés concernés par cette matière.

**2 | Epuration**

Pour rappel, la SPGE est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures sont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premier et deuxième **plans de gestion par district hydrographique** (PGDH) fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les PGDH et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE.

Les 3<sup>èmes</sup> PGHD ont été adoptés par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2023, avec plus d'une année de retard par rapport à l'échéancier européen. Ces projets de plans proposent les mesures nécessaires pour escompter atteindre le bon état de 60 à 72% des cours d'eau wallon en 2027, ce qui est évidemment insuffisant. Les 3<sup>èmes</sup> PGDH ainsi que la volonté de la SPGE de maîtriser les volumes des investissements ont fortement modifié la priorisation des dossiers dans les programmes de travaux et d'études de la SPGE. Ce sont désormais 88.000.000 € qui seront consacrés annuellement aux investissements d'épuration pour l'ensemble de la Wallonie et donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.

Par ailleurs, début 2024, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont conclu un accord sur les termes de la révision de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. La nouvelle directive devrait entrer en vigueur fin 2024 ou début 2025, en vue d'une transposition 30 mois plus tard soit en juin ou juillet 2027.

De nombreuses dispositions vont impacter les activités de l'AIDE. Citons, sans vouloir être exhaustif :

- L'extension des obligations de collecte et de traitement des eaux usées pour les agglomérations comprises entre 1.000 et 2.000 EH ;
- L'obligation de réaliser des plans de gestion intégrée des eaux usées et des eaux de ruissellement dans les agglomérations de plus de 10.000 EH et de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire l'incidence des rejets d'eaux usées non traitées par temps de pluie ainsi que le rejet de macroplastiques (> 5mm) ;
- L'obligation pour les états (ou régions) de disposer d'un registre des systèmes d'épuration individuelle et d'assurer le suivi et le contrôle régulier de ces installations chez les particuliers ;

- L'obligation de renforcer les conditions de rejet et de contrôle des rejets d'eaux usées industrielles dans les égouts, tout en associant les organismes d'assainissement à la détermination de ces conditions ;
- Le renforcement de l'élimination de l'azote et du phosphore présents dans les eaux usées ;
- La mise en place d'un traitement quaternaire pour éliminer 80% des médicaments et des cosmétiques présents dans les eaux usées, en commençant d'abord par les stations d'épuration de plus de 150.000 EH puis en s'intéressant aux agglomérations représentant une charge polluante supérieure à 10.000 EH ;
- L'obligation pour les états de mettre en place un système de responsabilité étendue du producteur demandant aux producteurs de produits pharmaceutiques et de produits cosmétiques de contribuer à un fonds qui couvrirait au minimum 80 % des coûts d'élimination de leurs produits dans les stations d'épuration ;
- L'obligation pour les états-membres de faire en sorte que le secteur de l'eau devienne énergétiquement neutre, en couvrant ses besoins énergétiques par une production équivalente d'énergie renouvelable avec, en cas d'impossibilité justifiée, la possibilité d'acheter jusqu'à maximum 35% d'énergie d'origine non-fossile ;

### 3 | Egouttage

- La mise en place d'un suivi de la production de gaz à effet de serre dans les installations de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- Le renforcement des conditions de suivi des performances et de rapportage du fonctionnement des stations d'épuration collectives ;
- Une participation accrue des stations d'épuration dans l'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, production de biogaz à partir des boues d'épuration, etc.) ;
- L'obligation d'assurer, en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes, le suivi épidémiologique permanent des eaux usées en détectant la présence de virus et d'organismes pathogènes dans les eaux usées ainsi que la résistance des bactéries aux antibiotiques ;
- Une amélioration sensible de l'information du public, associée à un accès plus aisé à la justice et à d'éventuelles compensations.

Un échéancier est établi, s'échelonnant de 2030 à 2045.

Ces impositions conduiront à adapter, compléter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

En résumé, le rythme des investissements en matière d'assainissement se maintiendra encore plusieurs années.

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, à priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En 2018, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2022-2024, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts.

Toutefois, au travers de ses engagements pris au contrat de gestion signé avec le Gouvernement wallon, la SPGE est tenue de maîtriser les volumes des investissements en égouttage prévus dans son plan financier. Elle limitera à 44.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements d'égouttage pour l'ensemble de la Wallonie. Exceptionnellement pour 2024, correspondant à la dernière année des programmes communaux 22-24, afin de respecter ses obligations contractuelles, la SPGE prévoit une enveloppe supplémentaire de 30.000.000 € pour l'ensemble de la Wallonie. Ces montants sont donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.



#### 4 | Cadastre

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel à la protection de l'environnement et à la protection de la santé humaine.

Dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 7.500.000 € le montant consacré annuellement aux investigations de cadastres et d'imagerie, et ce, pour l'ensemble de la Wallonie.

#### 5 | Services aux particuliers

La gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) est considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (D.C.E.). Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome, compétence inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par le nouveau contrat de services unique, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la SPGE charge l'AIDE d'assurer les missions suivantes sur le territoire de la province de Liège :

- réaliser les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI) ;
- exercer un rôle de proximité, conseiller et sensibiliser les différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- assurer les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA ;
- assurer un reporting vers la SPGE.

Le nouveau mode de financement de la GPAA, composé d'une enveloppe fixe, d'une enveloppe variable dont l'AIDE n'a pas le contrôle, et d'un forfait pour chaque contrôle effectué, incite l'AIDE à une certaine prudence quant à l'organisation et au recrutement de l'équipe GPAA.

## 6 | Objectifs de développement durable

La Responsabilité Sociétale des Entreprises vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables qui englobent les domaines sociaux, environnementaux et économiques, tout en renforçant leur capacité à répondre aux besoins de la société.

La mission de service public de l'AIDE est avant tout dédiée à l'environnement. Il est donc primordial de veiller à limiter l'impact de notre activité et de nos installations, en optimisant nos prélèvements sur la ressource, tant dans la conduite de l'exploitation que dans la réalisation des travaux.

Tenant à être exemplaire, l'AIDE a entamé les démarches afin d'adhérer de manière proactive, au programme de certification en entrepreneuriat durable pour la construction d'un avenir résilient.

Cette stratégie a pour ambition de pouvoir accélérer la mise en œuvre, au sein de l'AIDE, du programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Réduire à la source les émissions de GES, optimiser les consommations d'énergie, accroître la production d'énergie renouvelable, favoriser la biodiversité et soutenir l'économie circulaire constituent les axes principaux de notre politique de développement durable pour les trois prochaines années.

## 7 | Gestion intégrée de l'égouttage

Au fil des années, l'AIDE a toujours eu pour objectif d'apporter aux communes affiliées des solutions techniques et logistiques aussi bien par l'intermédiaire du démergement, de l'épuration que des services aux communes.

C'est dans cette optique qu'en 2020, l'AIDE a adopté dans son plan stratégique le concept du « R to R » (du Robinet au Ruisseau). Dans ce cadre, un premier dossier pilote d'exploitation de réseau d'égouttage à Ougrée Haut a été mis en place.

Faisant écho à ce nouveau concept, la SPGE a commencé à développer un projet de reprise et d'exploitation des réseaux d'égouttage communaux. L'objectif est de démarrer ce nouveau projet, dénommé GIEg, à l'horizon 2029.

A cette fin, un projet pilote regroupant l'AIDE, la SPGE et les autres OAA a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il comprend, pour le territoire de la province de Liège, l'exploitation de 80 km de réseaux d'égouttage répartis sur trois communes pilotes : Herve, Limbourg et Welkenraedt.

Au sein de l'AIDE, une collaboration transversale SET – Exploitation est mise en place afin de gérer ce nouveau dossier. L'aboutissement de ce projet verra à terme l'apparition d'un nouveau métier pour les OAA dans le secteur de l'eau, l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux.

## 4. Activités en matière de recherche et développement

Néant

## 5. Existence de succursales de la société

Néant

## 6. Justification de l'application des règles de continuité

Néant

## 7. Autres informations

Néant

## 8. Instruments financiers

Néant

## 9. Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Étant donné ses compétences d'administrateur de société indépendante, Monsieur Jean-François Ravone dispose des compétences en matière de comptabilité et d'audit. Ce dernier a perdu le statut d'administrateur le 02/12/2024. En date du 13/01/2025, Monsieur Eric Thomas a été désigné membre du comité d'audit. Celui-ci justifie les compétences d'administrateur de par son titre d'expert-comptable

## 10. Lignes de développement

La structure de l'emploi est répartie de la manière suivante : **Fonction** + **Nombre de poste**

Directeur général	1	Agent coordinateur informatique stagiaire	2	Chef d'équipe	4
Directeur	3	Agent environnemental E-M-C	102	Chef de service	2
Adjoint à la Direction Exploitation	1	Agent environnemental réseaux	15	Contremaître	9
Assistant du Comité de Direction	1	Agent opérateur cadastre et imagerie	9	Géomètre expert	2
Agent SIPP	1	Agent technique	47	Gestionnaire	27
Agent administratif	18	Brigadier	29	Opérateur administratif	1
Agent coordinateur informatique	1	Chef de département	7		

En vue de maintenir le cadre et afin de pourvoir aux différents remplacements, nous prévoyons l'engagement de 16 agents environnementaux/techniciens et 2 gestionnaires au cours de l'année 2025.

## 11. Plan financier 2025-2026

Montants en k€	Prévisions 2025				Montants en k€	Prévisions 2026			
	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL		Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL
<b>PRODUITS</b>	<b>69.896</b>	<b>10.300</b>	<b>4.430</b>	<b>84.626</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>73.093</b>	<b>8.500</b>	<b>4.485</b>	<b>86.078</b>
Services et biens divers	-20.948	-3.500	-1.450	-25.898	Services et biens divers	-21.367	-3.200	-1.479	-26.056
Coûts de personnel	-25.003	-6.000	-3.050	-34.053	Coûts de personnel	-28.285	-4.300	-3.111	-35.696
Amortissements	-16.800	-750	-180	-17.730	Amortissements	-16.807	-400	-180	-17.387
Charges financières	-10.295	0	0	-10.295	Charges financières	-9.780	0	0	-9.780
Résultat financier	3.300	0	75	3.375	Résultat financier	3.300	0	75	3.375
<b>CHARGES</b>	<b>-69.746</b>	<b>-10.250</b>	<b>-4.605</b>	<b>-84.601</b>	<b>CHARGES</b>	<b>-72.939</b>	<b>-7.900</b>	<b>-4.695</b>	<b>-85.534</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>150</b>	<b>50</b>	<b>-175</b>	<b>25</b>	<b>RÉSULTATS</b>	<b>154</b>	<b>600</b>	<b>-210</b>	<b>544</b>



**aide**

Association Intercommunale pour  
le Dévergement et l'Épuration

**Rapport de certification  
du commissaire réviseur relatif  
aux comptes annuels**

9

**Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (comptes annuels)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale durant trois exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels**

*Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 485.310.256 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.169.750 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

*Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



**Autres obligations légales et réglementaires**

**Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

**Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

**Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- les chiffres clés de l'année 2024 et le bilan financier
  - les comptes annuels et rapports de l'organe d'administration
  - le rapport annuel du Comité de rémunération
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

**Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.



**Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

**Autres mentions**

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas pu disposer d'un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultats au 30 juin 2024 (en contradiction avec l'article 3:68 du code des sociétés et des associations).

En dehors de ce point, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 27 mai 2025

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL  
Commissaire  
Représenté par

Axel DUMONT  
Réviseur d'entreprises

**Axel  
Dumont  
(Signature  
)**

Signature  
numérique de Axel  
Dumont (Signature)  
Date : 2025.05.27  
09:12:56 +02'00'

**Notes**





Association Intercommunale pour  
le Démergement et l'Épuration

Société Coopérative  
203 963 680

SIÈGE SOCIAL :  
Rue de la Digue, 25  
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

[www.aide.be](http://www.aide.be)

ASOS